

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015

Objet : Vente Lot n°07 « Lotissement de L'Aubépine ».

Le Maire expose à ses collègues que par délibération du 14 février 2013, la fixation du prix du terrain constructible du lotissement dit « L'Aubépine » était de 46,00 € le m², Monsieur GILLES et Madame GILBERT, demeurant à CHEMIRE SUR SARTHE (Maine et Loire) 2 route Saint Martin se portent acquéreurs de la parcelle n° 07, cadastrée section B, n°1042 d'une superficie de 632 m² pour un montant de 29 072.00 €. Cette vente sera régie par la nouvelle loi de la TVA immobilière du 11 mars 2010.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de vendre à Monsieur GILLES et Madame GILBERT, ou à toute autre société ou personne physique s'y substituant, la parcelle de terrain cadastrée section B, n°1042 pour une contenance de 632 m² (bornage du terrain réalisé) lot n°07 du Lotissement de L'Aubépine à Bouessay au prix de 46 € le m² (référence : délibération du 14 février 2013), soit un montant de 29 072 € compris la TVA sur la marge. Cette dernière TVA s'élève à 4 617,08 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjoint délégué à signer l'acte qui serait reçu par la SCP POUJADE, notaire au 37 rue d'Erve à Sablé sur Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou l'adjoint délégué à signer l'acte qui sera reçu chez la SCP POUJADE.

Objet : Listing des marchés passés en 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 133 du code des marchés publics impose aux Collectivités de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclu l'année précédente, sur le support de son choix.

Il précise que cette liste doit indiquer, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix.

Cette liste, présentée conformément au code, doit comporter au moins les indications suivantes :

- objet et date du marché
- nom de l'attributaire et code postal

Monsieur le Maire informe donc au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de liste des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus en 2014.

Objet : Modification des statuts de la CDC de Sablé sur Sarthe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

. L'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision des documents de planification urbaine que sont le PLU et les documents d'urbanisme dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (p 9)

e) Énergie renouvelable

~~L'étude de zone de développement de l'éolien est d'intérêt communautaire.~~

La mise en œuvre d'action (définition, études, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

2 – ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL ET SCOLAIRE (p 10)

2 – 1 : Action culturelle :

. En matière de lecture publique, est d'intérêt communautaire,

- La mise en œuvre d'une politique de lecture publique (définition, études, gestion,...) comprenant notamment :

- l'animation, la valorisation et la gestion des moyens du réseau de lecture publique,
- le partenariat avec les associations du territoire communautaire ayant pour objet la lecture publique
- la construction ou la reprise, l'amélioration et l'entretien, la gestion et le fonctionnement d'équipements culturels de lecture publique situés sur le territoire communautaire »

Il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

*** Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

*** Compétences Facultatives :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement (*e – énergie renouvelable*)
- Actions dans le domaine culturel et scolaire (*2-1 : Action culturelle – Lecture Publique*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ses modifications.

Objet : Adhésion 2015 au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion qu'il a reçue du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Mayenne pour l'année 2015.

Il explique que ce comité regroupe des bénévoles. Ces derniers repèrent, balisent et parfois entretiennent les sentiers du département. Le montant de l'adhésion en tant que « membre associé » pour l'année 2015 est de 30 euros minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer en tant que « membre associé » à ce Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour l'année 2015 et de verser ainsi la somme de 30 euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2015.

Affaires diverses :

- Mr le Maire informe le conseil d'une panne du lave vaisselle de la cantine, un réparateur doit intervenir.
- DPU : 9 rue des Eglantiers, Monsieur le Maire ne préempte pas (arrêté n°02/15).
- Monsieur le Maire informe le conseil que l'instruction des permis de construire et de déclarations préalables sera établi à la CDC de Sablé à partir du 01/07/15, le coût sera réparti sur toutes les communes.
- Monsieur le Maire informe que les subventions 2015 seront votées en février 2015, il proposera une diminution de 5% pour les associations communales, Le BASC et L'APE ne demandent pas de subvention pour 2015, après rencontre avec Mr le Maire.
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement, Monsieur le Maire annonce une diminution d'environ 6700€ pour 2015.
- Pays Vallée de la Sarthe : Mobilité, un voyage d'étude le 05/03/15 à Redon est proposé, un mail sera envoyé pour inscription.
- Projet extension du cimetière : Monsieur le Maire demande une assistance maître d'ouvrage pour réalisation du dossier de consultation, un devis va être envoyé, délibération le mois prochain. Il faudra prévoir un maître d'œuvre pour le suivi du chantier. Une commission est constituée : Messieurs PINTO, LECLERCQ, MONSIMERT, GUYARD, et LE CALLOCH.
- Projet site naturel : Mme Mottier, adjointe informe qu'elle attend un devis pour chiffrage d'une passerelle et grillage pour la demande de subvention.
- Un broyage (pour copeaux) est prévu pour le mois de février avec l'entreprise DUFEU.
- PAV allée des chenets (Point d'Apport Volontaire) est déplacé rue des rosiers, un autre est implanté rue de souvigné.
- Revoir avec la CDC les finitions de voirie rue du grez.
- Un rendez vous avec Monsieur le Maire a été pris avec les étudiantes qui préparent un projet de garderie à l'école le 02/02 à 16h00.
- Mr Le Calloch prend la parole et informe qu'il s'est rendu à la réunion SMR (Syndicat Mixte de Restauration), il ressort un coût moyen par repas de 4.60-4.70€.

Fin de séance 22h15.